

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT USUGE

REUNION DU 29 AOUT 2017

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de SAINT-USUGE, dument convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie de Saint-Usuge sous la présidence de Monsieur Michel BUGUET, Maire.

Présents : M. Michel BUGUET – M. Bernard GACON – M. Didier LAURENCY – Mme Bernadette NICOLAS - M. Daniel BECLERE – M. Pascal BONIN – M. Daniel SECRETAN - Mme Evelyne DURIEZ - M. Ludovic BERNARD - M. Jean-Michel ROY

Absents : Mme Mireille PERREAUT donnant pouvoir à Michel BUGUET-
Mme Elisa TROESCH donnant pouvoir à Evelyne DURIEZ, Mme Angélique PEREZ

Conformément à l'article L 2121 -15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. Jean-Michel ROY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2017-08-1 Etude de divers devis

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise LECUELLE d'un montant de 1976,90 € HT soit 2372,28 € TTC pour la mise en sécurité électrique des ateliers municipaux.

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise JACQUESSON d'un montant de 870 € HT soit 1044 € TTC pour les travaux de modification de la rampe d'accès handicapés entre la salle Paul Grandjean et la salle de réunions dans le cadre du programme d'accessibilité des établissements recevant du public.

2017-08-2 Adhésion de la commune de Sainte-Croix au sein de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

Considérant la volonté de la commune de Sainte-Croix d'intégrer la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

Après avoir étudié la note d'informations financières et la copie de la délibération de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'intégration de la commune de Sainte-Croix au sein de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

2017-08-3 Organisation de l'année scolaire 2017/2018

Le Maire rappelle à l'assemblée le tableau des effectifs actuels,
Vu les nouvelles directives gouvernementales permettant la semaine scolaire de 4 jours,
Vu les obligations liées à la carte scolaire et à la réforme des rythmes scolaires,
Vu le rapport du SIVOS relatif aux entretiens avec le personnel,

Les services du mercredi étant supprimés, l'emploi du temps des écoles défini avec le conseil d'école nécessitant une réorganisation des services,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- ✓ La diminution de 0,25 h/35, à compter du 1^{er} septembre 2017, du temps de travail d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet qui passera de 4,58 h/35 à 4,33 h/35.
- ✓ La diminution de 0,24 h/35, à compter du 1^{er} septembre 2017, du temps de travail d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet qui passera de 9,08 h/35 à 8,84 h/35.
- ✓ La diminution de 0,24 h/35, à compter du 1^{er} septembre 2017, du temps de travail d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet qui passera de 17,08 h/35 à 16,84 h/35.
- ✓ Donne pouvoir au Maire pour recruter du personnel par le biais de services de remplacement en cas de besoin.

2017-07-4 Questions et informations diverses

M. le Maire informe Le Conseil Municipal :

- Des travaux prévus par le Syndicat Intercommunal de l'aménagement de la Seille, notamment la réfection des berges du Pont du coucou.
- De la réunion relative au tri dans les cimetières organisée par le SIVOM du Louhannais
- Du courrier de la famille d'une administrée concernant des travaux à effectuer à la résidence du puits fleuri
- Du courrier de l'association ISSU concernant des travaux à effectuer au stade. Une visite est proposée aux conseillers samedi 02 septembre 2017 à 9 heures.
- De la demande d'un administré relative à des travaux rue des Vernays. Le Conseil Municipal décide d'attendre les nouvelles compétences de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' en matière de voirie.
- De la demande du SIERL relative aux projets 2018. Le Conseil Municipal décide d'inscrire les travaux du bourg et le lotissement la Bise dans le programme 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.